

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUN 2019**

Délibération
n° 2019.06.185

**ALSH DIRAC :
conventions
d'objectifs et de
financement avec la
CAF (2018-2021)**

LE VINGT SEPT JUN DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 juin 2019**

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Marie ACQUIER à Gilbert CAMPO, Véronique ARLOT à Jean-Philippe POUSSET, Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean-Claude COURARI à Jean-François DAURE, Catherine DEBOEVERE à André LANDREAU, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Gérard DEZIER à Yannick PERONNET, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Danielle CHAUVET, Joël GUITTON à Vincent YOU, Elisabeth LASBUGUES à Laïd BOUAZZA, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Annie MARAIS à François NEBOUT, Pascal MONIER à Isabelle LAGRANGE, Alain THOMAS à Françoise DELAGE

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

Excusé(s) :

Jean-Marie ACQUIER, Véronique ARLOT, Anne-Sophie BIDOIRE, Catherine BREARD, Jean-Claude COURARI, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Georges DUMET, François ELIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Joël GUITTON, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Pascal MONIER, Alain THOMAS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2019

**DELIBERATION
N° 2019.06.185**

ENFANCE - JEUNESSE

Rapporteur : **Madame WILLAUMEZ-
GUILLEMETEAU**

ALSH DIRAC : CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF (2018-2021)

Dans le cadre de sa politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, la caisse d'allocations familiales (CAF) soutient le développement et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement, par le versement de la prestation de service.

En contrepartie de ce soutien, le gestionnaire de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) s'engage à :

- Une ouverture et un accès à tous favorisant la mixité sociale,
- Une accessibilité financière pour toutes les familles au moyen de tarification modulées en fonction des ressources
- Une implantation territoriale des structures en adéquation avec les besoins locaux,
- La production d'un projet éducatif qui prend en compte la place des parents
- La mise en place d'activités diversifiées
- Le respect de la Charte de la laïcité de la branche familles de la CNAF.

Ces conventions de Prestation de Services (PS), conclues pour une durée de 4 ans (2018/2021), viennent en complément de la contractualisation dans le cadre des CEJ (Contrats Enfance Jeunesse) signés avec la CAF.

Les montants de ces PS sont calculés annuellement, en fonction des justificatifs de facturation transmis par GrandAngoulême.

Il convient de contractualiser pour les temps « extrascolaires » (pendant les vacances scolaires) et « périscolaires » (mercredis), soit 2 conventions distinctes, ayant pour références :

- ALSH Périscolaire Dirac : n°201700126
- ALSH Extrascolaire Dirac : n°201700127

Pour mémoire, le montant total de la Prestation de Services 2018 de l'ALSH de Dirac s'élevait à 28 450 €.

Vu l'avis favorable de la commission proximité, équilibre et identité territoriale du 18 juin 2019 ;

Je vous propose :

D'APPROUVER les conventions d'objectifs et de financement n°201700126 et n° 201700127 avec la caisse d'allocations familiales (CAF), pour l'obtention des prestations de services extrascolaires et périscolaire concernant l'ALSH communautaire de Dirac ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les documents se référant à la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 05 juillet 2019	<u>Affiché le :</u> 05 juillet 2019